



Février 2026– Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 4 février 2026, le Conseil municipal a :

- dans le cadre du registre des intérêts du Conseil municipal, pris connaissance et approuvé le registre des intérêts du Conseil municipal pour l'année 2026.
- décidé de l'exonération de la taxe déchets entreprises pour les sociétés d'Alkana Groupe suivantes:
 - Vertilis groupe Sàrl.
 - IBEX-Immobilier.
- approuvé la convention de postposition de l'AGEPP.
- dans le cadre du projet FuturoSTEP:
 - Approuvé la convention de partenariat
 - Approuvé la lettre d'intention.
- décidé d'octroyer une autorisation d'exploiter un service de taxis à Saint-Maurice à M. Romuald Niclot avec conditions.
- décidé de la composition des bureaux électoraux 2026
- validé la nouvelle version du formulaire de demande de d'utilisation du domaine public.
- validé la nouvelle version du formulaire de demande de fouille sur la voie publique
- renoncé à la mise en place d'un éclairage le long du cheminement piétonnier de la RC 104 Saint-Maurice-Epinassey.
- renoncé à engager les travaux d'abornement pour devenir propriétaire du trottoir longeant la RC 104.
- approuvé la directive d'utilisation et le règlement de maison du local sous la salle de gym de l'école primaire à l'attention de la jeunesse de Saint-Maurice.
- dans le cadre des inspections périodiques et sécurité des établissements publics, décidé de tolérer les portes de sortie de 80 cm, en dérogation à la norme pendant la durée du Carnaval 2026.